

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



FRONTENAC

FRONTENAC

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

IER VOLUME SEPTEMBRE 1895 9ÈME LIVRAISON

L'ÉGLISE DE BEAUMONT ⁽¹⁾

Le seigneur Couillard de Beaumont, dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Lorin (*Le comte de Frontenac*, p. 142 ; Ar. col. c. g. Can, VI, 114), se plaint que les PP. Jésuites, directeurs de la conscience de sa mère, l'ont pressé de vendre une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché, que l'évêque refuse de payer quatre mille livres, quoique la vente ait été faite à vil prix, que, pour se venger des observations qu'on lui adresse, il a privé du *service religieux la seigneurie de Beaumont, qui compte cinquante habitants.*

Sans vouloir mettre en doute l'authenticité de cette lettre, nous doutons fort que l'abus d'autorité dont se plaint le seigneur Couillard de Beaumont soit vrai.

En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était desservie par voie de mission.

Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la pointe de Lévy et se terminait à la Rivière du Loup, et c'est l'abbé Morel qui en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les registres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir régulièrement *les côtes* afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, donner la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet

(1) I, III, 19.

les archives paroissiales de la pointe de Lévy et de St-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut organisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye et Lauzon.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand, habitant de Québec, "pour faciliter les moyens et ayder autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbitère capable de loger le prêtre qui sera préposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales" donnait à la fabrique de Beaumont, que l'évêque de Saint-Vallier venait d'ériger sous le titre de Saint-Etienne un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur. Louis Marchand se réservait dans l'église une place où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui du seigneur; il devait jouir de ce banc à titre gratuit et à perpétuité. Marchand permettait encore au curé de la future paroisse de prendre chaque année sur son habitation la quantité de vingt cordes de bois pour son chauffage, à la charge de dire et célébrer à perpétuité, chaque an, au jour suivant l'octave de la fête des Rois, une basse messe de requiem pour le repos de l'âme de feu Geneviève Rocheron, sa femme.

Afin que cette fondation fut en mémoire perpétuelle il en devait être fait notable mention dans les lieux où on inscrirait les bienfaiteurs de la paroisse. Cet acte, rédigé au palais épiscopal de Québec, fut accepté par l'évêque de Saint-Vallier et Zacharie Turgeon, l'un des marguilliers en charge de la fabrique de la nouvelle paroisse (*Greffe Chambalon*).

La pièce de terre donnée par Louis Marchand en 1693 appartient encore à la fabrique de Beaumont. C'est là que fut érigée en 1694 la première église de cette paroisse; c'est là que s'élève encore l'église actuelle de Beaumont qui compte l'âge respectable de cent soixante deux années.

Le premier acte que l'on trouve inscrit aux archives de Beaumont est daté du 20 novembre 1692. C'est le baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Roy dit Portelance et de Anne Forgues.

L'église construite en 1694 devait subsister jusqu'en 1733.

Le 19 mai 1721, l'intendant Michel Bégon rendait l'ordonnance qui suit (1) :

“Sur la requête à nous présentée par le Sieur Chasle, prêtre, missionnaire, de la paroisse de St-Etienne, seigneurie de Beaumont, faisant en cette partie pour Jacques Guay, Mathurin Labrecque et Antoine La Casse, marguilliers en charge de l'œuvre et fabrique de la dite paroisse, contenant que leur église qui est bâtie en la dite seigneurie est en si mauvais état qu'elle menace ruine, les soles et poteaux étant entièrement pourris, que comme il est nécessaire d'en construire une nouvelle de pierre au lieu et place de l'ancienne qui est de bois, et auparavant de commencer cet édifice, de faire un plan de la dite église, et un état estimatif pour parvenir à la répartition de ce que chacun devra contribuer pour la construction et perfection de cet édifice par rapport aux terres que chaque habitant de la dite seigneurie y possède, il nous demande qu'il nous plaise ordonner qu'assemblée des habitants de la dite seigneurie sera faite au premier jour de dimanche ou de feste issue de vespres au presbytère de la dite paroisse pour en présence du suppliant, du seigneur et marguilliers choisir et nommer quatre des principaux habitants de la dite paroisse lesquels feront faire un plan et état estimatif pour la perfection et construction de la dite église pour ensuite faire un état de répartition de ce que le seigneur et chacun des dits habitants seront tenus de contribuer pour la dite bâtisse, à quoi ayant égard vu la dite requête :

“ Nous ordonnons qu'à la diligence des marguilliers en charge de la paroisse de St-Etienne en la seigneurie

(1) R³ registre d'ordonnances des intendants vol. 7. B.

de Beaumont il sera fait assemblée au son de la cloche au premier jour de dimanche ou de feste issue de vespres qui leur sera indiqué au prone au presbitaire de la dite paroisse de tous les habitants d'icelle pour en présence du dit sieur Chasle et du seigneur de leur paroisse deliberer entre eux s'il leur est plus convenable de retablir leur église que d'en construire une nouvelle et en cas qu'ils estiment que l'ancienne ne se puisse réparer et qu'il leur soit plus utile d'en construire une nouvelle, ils délibereront si elle sera construite de bois comme l'ancienne ou s'il leur est plus avantageux de la faire de pierre et de quelle grandeur elle sera pour n'être pas dans la nécessité d'en faire une nouvelle dans la suite, et en cas qu'il estiment nécessaire de faire une nouvelle église plutot que de retablir l'ancienne et de la faire de pierre habitants de la dite paroisse qui feront faire le plan et l'état estimatif de toute la dépense à faire pour l'entière perfection du dit édifice, et ensuite l'état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seront tenus de donner pour la bâtisse de la nouvelle église et sera dressé par un notaire ou un greffier sur les lieux un procès verbal contenant le consentement ou le refus des uns ou des autres habitants touchant chacune des dites délibérations pour le dit procès verbal, ensemble le dit plan, l'état estimatif, et de repartition à nous rapporté et estre ordonné ce que de raison. Mandons etc. Fait à Québec le 19 mai 1721."

(Signé) BÉGON.

J'ignore ce qui empêcha cette ordonnance de 1721 d'être mise de suite à exécution. Toujours est-il que l'église de Beaumont, celle que l'on voit encore aujourd'hui perchée au haut de la falaise, dans un site ravissant, ne fut construite qu'en 1733. C'est le millésime que l'on voit sur son portail. En revanche, un presbytère fut construit en 1722. Et l'on possède si bien à Beaumont l'amour des choses antiques que presbytère et église existent encore. Le presbytère de 1722 sert

maintenant de salle publique et d'école.—Il le mérite bien à son âge.

On sait qu'en 1759, la proclamation que le général Wolfe adressait aux habitants canadiens-français fut pour la première fois placardée sur la porte de l'église de Beaumont.

La tradition rapporte que les paysans déchirèrent ce placard et que pour les punir on mit le feu à l'église. Montgomery, le brûleur de la côte sud et de la côte nord du Saint-Laurent, promena lui aussi sa torche incendiaire sous le vieux temple. Mais, miracle ! chaque fois, il n'y eut que la porte de brûlée et l'église demeura intacte.

Le monument historique de Beaumont, avec ses vieilles sculptures, mérite d'être vu par les touristes et les lettrés. C'est une relique.

L'église de Beaumont n'a guère été retouchée depuis 1733. En 1870 on lui donna un nouveau clocher, et, en 1886, on l'ornait d'une belle sacristie.

La grande restauration de 1894 est venu la sauver de la pioche des démolisseurs.

Je félicite les Beaumontois d'avoir le respect du passé et de vouloir garder leur vieille église "où tant de générations sont venues prier, espérer, offrir à Dieu leurs joies, leurs peines et leur vie."

J.-EDMOND ROY

LE NOM DE NOUVELLE-FRANCE ⁽¹⁾

Quand a-t-on commencé à désigner le Canada sous le nom de Nouvelle-France ?

Charlevoix assure que ce fut en 1609 :

" Il (Champlain) avoit espéré de trouver un navire à Tadoussac, mais il n'y en avoit point, et il remonta à Québec. Pontgravé y arriva bientôt après lui, et ils s'embarquèrent ensemble au mois de septembre 1609,

(1) I, VIII, 74.

laissant la colonie sous les ordres d'un brave homme, nommé Pierre Chauvin. Champlain fut fort bien reçu du Roy, qu'il alla trouver à Fontainebleau, pour lui rendre compte de la situation où il avoit laissé *la Nouvelle-France*. Ce fut alors qu'on donna ce nom au Canada." (1)

Presque tous ceux qui ont écrit après Charlevoix ont adopté son opinion. C'est l'histoire des moutons de Panurge qui s'est répétée. On a accepté sans examen une affirmation démentie par tous les historiens qui ont précédé le célèbre père jésuite.

Le sieur de Rocels, historiographe de Louis XIV, dans son édition de la *Description du Monde* de Davity publiée en 1660, déclare expressément que la dénomination de Nouvelle-France donnée au Canada est bien antérieure à 1609.

"La Nouvelle-France, écrit-il, a ce nom, principalement parce que ce pays a été découvert par des Français Bretons, l'an 1504, et que depuis, les Français n'ont cessé de le pratiquer. Jean Verazzan, Florentin, prit possession de ce pays, l'an 1523, au nom du roi François I, et l'on tient que ce Verazzan fut le premier qui donna le nom de Nouvelle-France à ces contrées qu'il découvrit." (2)

Le jésuite Biard, qui écrivait en 1614, près d'un demi-siècle par conséquent avant Rocols, ne pense pas autrement :

"Je crois que ça été Jean Verazzan qui a été le parain de cette dénomination de Nouvelle-France." (3)

Champlain, dont on peut presque toujours accepter les dires, déclare qu'avant le règne de Henri IV on donnait déjà ce nom au Canada. Parlant de Louis XIII, il dit :

"Les rois prédécesseurs de Sa Majesté ont ajouté à ce pays le nom de Nouvelle-France." (4)

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, tome I, page 149.

(2) *Description du Monde*, tome V, page 27.

(3) *Relation de la Nouvelle-France*, Lyon, 1616, page 12.

(4) *Voyages*, 1632, page 4.

Ramusio, mort en 1557, assure qu'on donnait de son temps au Canada le nom de Nouvelle-France.

Jean Alphonse, dans son *Routier* fait en 1542, laisse entendre que la dénomination de Nouvelle-France était tout récemment imposée au Canada.

“Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appelée la Nouvelle-France ; car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont situées dans la même latitude.” (1)

D'ailleurs, quand bien même les témoignages de Jean Alphonse, de Champlain, du père Biard et de Rocols ne détruiraient pas l'opinion de Charlevoix, nous aurions l'affirmation même de Jacques Cartier qui nous dit qu'en 1534 le Canada était désigné sous le nom de Nouvelle-France. Sa relation de voyage imprimée à Rouen en 1545 chez Raphaël du Petit Val, est intitulée : *Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier aux Terres-neufves de Canadas, Noremborgue, Hochelage, Labrador, et pays adiacens, dite Nouvelle France*. Dans la relation de son deuxième voyage, le découvreur malouin va encore plus loin. Il nous apprend, en parlant, selon sa coutume, à la troisième personne, qu'il a donné lui-même le nom de Nouvelle-France au Canada :

“ Enfuyt le langage des pays et Royaulmes de Hochelage et Canada, aultrement appelée par nous la nouvelle France.” (2)

La morale de tout ceci c'est qu'il ne faut pas toujours ajouter une foi aveugle à tous les dires du bon père Charlevoix !

PIERRE-GEORGES ROY

(1) *Routier*, page 86.

(2) *Brief recit et succincte narration*, page 47.

LES MOTS DIA ET HUE ⁽¹⁾

Les mots *dia* et *hue* sont reconnus par tous les dictionnaires français. Littré : “ *Dia*, expression invariable. Cri des charretiers pour faire aller les chevaux à gauche.— *Hue*, mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux. Ils s’en servent aussi pour les faire tourner à droite ; mais en ce sens (en France), ils emploient bien plus souvent *huhaut* ou *hurhaut*.” Larousse : “ *Dia* : mot dont se servent les voituriers pour faire aller leurs chevaux à gauche. *Hue*, mot dont les voituriers se servent quand ils veulent faire avancer leurs chevaux, et pour les faire tourner à droite.” Lachâtre : “ *Dia*, interjection. Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche.— *Hue*, interjection, mot que les charretiers crient aux chevaux pour les faire avancer et particulièrement pour les faire tourner à droite.”

Chose assez curieuse, le dictionnaire de Trévoux (1732) dit : “ *Dia*, terme populaire dont se servent les charretiers pour faire aller leurs chevaux à droite, comme ils se servent de *huhe* ou *hurhaut*, ou *huho*, pour les faire détourner à gauche. *Hue*, sorte d’adverbe, dont les charretiers se servent pour faire avancer leurs chevaux, ou plutôt pour les faire tourner à droite.”

Notre *dia* vient du breton *dia*, *diaz*, *diha*. Ces mots sont dérivés du celtique : kymrique *deheu*, *deau*, cosmique *dehou*, *dyhou*, armoricain, *déhou*, *diou*, *dihou*, *déhou*, irlandais, *deas*. Ces mots se rapportent eux-mêmes au latin *dexter*, au grec *descios* et au sanscrit *dakshina*. La racine est *daksh*. Ces mots ont tous un même sens : *droit, qui est à droite*.

Mais alors pourquoi dit-on *dia* pour faire aller un cheval à gauche ?

Ce qui est bien certain, dit Larousse, c’est que dans une grande partie de la France, les charretiers disent *dia* pour à droite. De son côté, Pictel affirme que dans une

(1) I, VIII, 78.

partie au moins de la Suisse française, les charretiers disent *hue* pour à gauche, et *dia* pour à droite. C'est ce qui explique l'interprétation donnée par le dictionnaire de Trévoux au sens du mot *dia*.

Au point de vue de la langue, si l'on considère la formation du mot *dia*, il n'y a pas de doute que les charretiers de France ou de Suisse qui disent *dia* pour à droite ont raison contre l'Académie et en dépit des dictionnaires. Comment expliquer cette contradiction apparente ? Cela provient, dit Chevellet, de ce que à droite et à gauche sont des expressions relatives ; elles sont tout à fait dépendantes de la position que l'homme occupe au moment où il commande un cheval. L'Académie, ajoutet-il, suppose que le charretier est placé du côté gauche de l'animal, comme c'est l'ordinaire, tandis que Trévoux suppose qu'il est placé vis-à-vis de la tête de l'animal, ce qui a lieu lorsqu'il saisit les guides pour lui faire franchir un obstacle ou un mauvais pas.

Cette explication aurait besoin d'une . . . explication. S'il faut en croire Pictel, le mot *hue* aurait subi une transformation aussi étrange que le mot *dia*. En effet, il assure que *hue* ainsi que *huhau*, se rapporterait au principal groupe des noms de la gauche dans les langues indo-européennes. Il rattache *hue* à l'armoricain *son* ou *sa*, terme de charretier voulant dire à gauche, dans lequel il voit le kimry *aseu*, *aswy*, *asw*, gauche ; sanscrit, *sawya*, gauche. Littré trouve cette étymologie problématique et contraire au sens de *dia* et *hue* en France. D'un autre côté, suivant Pictel, dans une partie de la Suisse française, les charretiers disent *hue* pour à gauche.

Tout cela est assez curieux. Quoi penser lorsqu'on voit les grammairiens donner des interprétations si diverses ? C'est le temps de dire avec le proverbe : *L'un tire à hue et l'autre à dia*.

Oh ! les belles choses ! les belles choses ! que la grammaire et l'orthographe, dit M. Jourdain, dans le *Bourgeois gentilhomme*.

Quoiqu'il en soit du sens à donner aux mots *hue* et *dia*, ils sont tous deux de bonne race française.

On ne peut pas en dire autant des mots *ouo!* *ouo!* interjection usitée dans notre province pour faire arrêter un cheval. Sylva Clapin le donne sans hésiter comme un néologisme canadien.

Le mot *ouo* n'est-il pas, au contraire, une corruption du mot français *huhart*? Ceci paraît vraisemblable, mais l'embarras c'est qu'en France on dit *huhart* pour faire avancer un cheval et qu'ici on dit *ouo* pour le faire arrêter.

Quelqu'un voudrait-il nous dire dans le *Bulletin*, quelle interjection emploient les charretiers de France pour faire arrêter leurs chevaux? J. E. R.

REPOSES

Traite de l'eau de vie. (I, II, 10.)—Margry : ETABLISSEMENTS EN AMÉRIQUE (I. p. 405.) publiée en entier la délibération au sujet de l'eau de vie, du 10 octobre 1678.

R.

Tadoussac. (I, VI, 49.)—Je n'ai pas le temps de vérifier comment on écrivait le mot Tadoussac à l'origine, mais je suis d'avis qu'il n'y faut qu'un s. Ac, ak, ou ag final est la marque du pluriel de plusieurs mots dans divers dialectes algiques, et on l'ajoute généralement au singulier sans doubler la consonne qui termine le mot.

G.

—Les dictionnaires donnent les deux épellations : TADOUSSAC et TADOUSAC. Les Anglais n'écrivent ce mot qu'avec un s. Les anciennes relations des missionnaires et presque tous les manuscrits de la période française donnent deux ss et je crois que l'on doit adopter cette dernière façon de préférence.

De nos jours, les Montagnais appellent Tadoussac Ousascha.

J. E. R.

Maladie de la Baie. (I, VII, 54.)—Que pensez-vous de ce prétendu MAL DE LA BAIE, qui, suivant quelques uns, aurait donné son nom à la Malbaie?

Telle est la question que pose un correspondant du BULLETIN.

Il suffit de référer à Champlain, comme l'a fait P. G. R. pour trouver l'historique du mot Malbaie. Le mot MALE est un vieil adjectif qui signifiait jadis MAUVAIS. Champlain, trouvant mauvais ancrage au pied du CAP A L'AIGLE, a écrit tout naturellement que c'était une MALE BAIE. Les premiers navigateurs en ont fait autant

pour un hâvre qui porte le même nom dans la baie des Chaleurs. Il est vrai que les Anglais disent quelque fois de ce dernier *MOLUE BAY* pour *MALE BAIE*.

Quant au MAL DE LA BAIE, il a pu sévir avec plus de vigueur à la Baie Saint-Paul que dans les autres régions du pays, mais il n'a rien à faire avec le nom de la Malbaie. Il a été beaucoup question autrefois de cette maladie étrange et nous allons donner les quelques notes que nous possédons à son sujet.

A la demande du gouverneur Haldimand, M. Badelard, chirurgien du roi, fit une étude spéciale de cette maladie. Il publia ses observations dans la *GAZETTE DE QUÉBEC* du 29 juillet 1784, par ordre des autorités. Badelard décrit les symptômes et indique le traitement à suivre. Voici ce qu'il écrit :

“Il a régné dans quelques parties de cette province, une maladie que le gouvernement a fait traiter, et que l'on connaît par le nom de maladie de la Baie ; elle est devenue contagieuse, et elle s'est répandue dans beaucoup d'endroits.

“Les symptômes en sont si univoques, si certains, que l'on ne peut pas se tromper ; elle commence chez tous les sujets, de toutes constitutions, de tout âge, toujours par un mal de gorge, une sécheresse, un enrouement, et une inflammation de la voute du palais, des amygdales, et de la luette qui s'enlève, et qui est bientôt emportée, par une difficulté douloureuse à avaler des aliments solides, et qui le sont d'autant plus que les glandes de la bouche sont obstruées et ne font plus de fonctions, par des ulcères blancs et calleux aux côtés de la langue, par des pustules plates et écailleuses à la racine des cheveux et au front, par les mêmes pustules ulcérées au périnée, et aux parties qui les avoisinent dans les hommes et à toutes celles qui occupent la même région dans les femmes. Voilà les premiers symptômes ; ceux qui les suivent rapidement, et qui marquent le second temps de la maladie, sont les douleurs aiguës et continuelles dans les articulations, un mal être universel et une lassitude qui tient les malades dans une inertie invincible.

“Le dernier période de la maladie est marqué par le gonflement douloureux du périoste, par deux exostoses naissantes, par la carie des lames spongieuses et des cartilages du nez. C'est alors un malheur de ne pas agir avec la plus grande célérité, parceque toutes les glandes et les vaisseaux de cette partie refluent la cause morbifique dans le torrent des humeurs, et détruit bien vite le principe conservateur et l'individu. On a donné pour cause occasionnelle à cette maladie, une fable que je ne rapporterai pas. Elle pourrait être examinée, mais cela ne conduirait peut-être qu'à beaucoup arguer, j'ai cru encore assez longtemps, qu'elle pourrait être dans le principe de la population, et qu'elle s'était développée par une cause homogène. Quoiqu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les préparations mercurelles guérissent sûrement cette maladie, dans tous les sujets où le mal n'est pas invétéré, et où il n'a pas subjugué la nature. J'ai fait prendre à la plus haute dose, avec le plus grand succès le sublime corrosif, les malades de tout âge et de tout état de la maladie, sur qui j'ai pu tenir la main et l'œil ont tous été guéris, ainsi que ceux qui ont

été suivis par des personnes intelligentes sur de simples directions : Ce n'est pas une introduction que l'on prétende donner aux gens de l'art, car chacun a sa méthode, et les succès prouvent toujours les précautions que l'on prend de régler sa pratique, sur une théorie et des principes.

“ J'ai observé que tous les malades sur qui la salivation a pu prendre, ont été guéris sûrement, et sans retour. Tous les malades, qui ont pu vaincre le dégoût du remède, et le porter suivant la direction, jusqu'au 20 ou 25 jours, quoiqu'ils n'aient point salivés ont été guéris même au dernier degré de la maladie. Tous ceux qui ont été en état de se préparer par 5 ou 6 bains d'eau tiède et quelques purgatifs, et qui ont suspendu leurs travaux, en prenant le remède, ont été plus vite et plus sûrement guéris. Il y a beaucoup de sujets, qui n'ont senti aucune indisposition, des effets du remède et chez qui tous les symptômes de la maladie ont cessé, et qui sont parfaitement guéris.

“ Il y en a encore beaucoup d'autres, que la misère ou la paresse, ont fait négliger tout régime, toutes précautions, qui ont pris du remède, dans tout les temps, à la plus haute dose et qui ont guéri parfaitement. Je ne prétends point infirmer la méthode de personne, puisque je crois fort, que toute préparation mercurielle, peut guérir cette maladie, je me suis servi moi-même de frictions, dans les sujets où j'ai crû connaître une débilité d'entrailles, et j'ai également bien réussi : j'ai donné encore avec succès, aux enfants le calomnis, à deux tiers de poudre de Jellape, et les pillules de Keifer, mais le mercure, pris dans les préparations de sublimé, m'a paru plus pénétrant, plus actif et plus facile à donner aux gens de la campagne, qui peuvent suivre eux-mêmes ce traitement, c'est pourquoi, dans ceux où la maladie, était au second ou au dernier période, j'ai commencé par les faire baigner, 10 ou 15 fois, selon leur force, leur constitution, leur état de maladies, ils ont toujours été purgé, avant et après les bains, ils ont pris cependant 10, 15, 20 ou 30 jours, un grain de sublimé par jour, lavé par au moins trois livres de tisane de mauve, ou d'orge de ris, on a toujours mis quand on l'a pu faire un quart de lait. On peut pour éviter le dégoût de l'eau de ris de blé, faire fondre dans une petite partie de cette liqueur, la dose du sublimé que l'on aura eu le soin de réduire en poudre très fine, ce qui se fait aisément et sans risque, en la pressant entre deux papiers par le roule d'une bouteille sur une table unie, on y joint alors une livre et demie de tisane de mauve, d'orge ou de vin, cette livre et demie de liqueur, dans laquelle sont entrés les 15 grains de sublimé, que j'ai donné, sans accident, au plus haut degré de la maladie, contient quarante huit cuillerées, à trois par jour, font pour seize jours, mais les 4 premiers jours, les malades n'en prennent que le matin, avant le déjeuner, les 4 jours qui suivent, ils n'en prennent encore que 2 fois, c-à-d, le matin et le midi, et ils ne commencent que le neuvième jour à en prendre trois fois, ce n'est par conséquent pas un grain par jour. On observera de bien laver le remède, en buvant au moins chaque fois, le livre est égale à 1 une chopine et 1 cuillerée est une demie ou une chopine de tisane, coupée avec un quart de lait. Le régime laitair et les racines ou les légumes sont préférables à tous autres.

“ Les accidents qui peuvent arriver sont la salivation trop abondante, mais c'est une sûreté de la guérison, il faut, dès qu'elle paraît par l'inflammation de la bouche, cesser au bout de 2 jours le remède, de même que si la diarrée prenait trop vivement, il arrive aussi quelquefois des coliques et un flux d'urine, il faut cesser pour quelques jours, et purger avec de la RUBARBE. Dans le premier état de la maladie au bout de 5 ou 6 jours, tous les symptômes disparaissent, mais il faut continuer jusqu'au 15ème, sans cela on aura rien fait.”

Il paraît que le traitement officiel de Badelard produisit un certain bien. La GAZETTE DE QUÉBEC du 19 Janvier 1786 publiait l'avis public qui suit sous le titre de MAL DE LA BAIE. Cet avis était signé par M. Saint-Germain, curé de Repentigny :

“Je vous dois la relation des effets, dans ma paroisse, des remèdes contre le mal de la baie, qui m'ont été transmis.

“Je publie avec autant de plaisir que de vérité, que de trente malades qui se sont confiés à mes soins, deux seulement ont manqué leur guérison, et les vingt-huit autres se sont déjà permis des épreuves, qui m'assurent que leur guérison n'est pas palliée, cependant les progrès que le mal avait fait dans toute leur constitution étaient tels que la mort, à mon avis, était de beaucoup préférable à leur cruelle situation.

“Je ne puis exprimer les douceurs infinies dont mon âme fut enivrée, lorsque je me vis environné d'un peuple nombreux que j'aime, qui tous, la santé la joie et la reconnaissance peintes sur le visage, venaient me faire leurs remerciements particuliers, et me confier leurs remerciements publics. Vous ne me devez rien, leur dis-je, à tous, vous devez tout à cet esprit de tendresse et de générosité qui règne jusque dans les climats les plus reculés de la domination Britannique: chérissez-là et consacrez à sa défense et à sa prospérité, la santé et la vie que vous tenez d'elle.”

En 1785, le gouvernement fit imprimer à ses frais pour être distribuée dans les lieux infectés, une direction pour la guérison du mal de la Baie St-Paul. Cette brochure fut écrite par Badelard qui avait fait une étude spéciale de cette étrange maladie.

De célèbres médecins anglais, Menzies, Bowman, Nooth, Blake furent chargés, eux aussi, d'étudier la nature de cette maladie qui intriguait le monde médical européen : mais aucun d'eux ne semble être mieux renseigné que Badelard sur le sujet.

L'attention du gouvernement canadien fut attirée sur cette maladie, dès 1773. Pour plus de détails, voir les TRANSACTIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC (vol. 4, part. 2, 1854.)

J. E. R.

Le camail. (I, VII, 56.)— Votre aimable correspondant J. E. R. n'est pas tout à fait exact lorsqu'il dit que le “ camail était un petit manteau de drap noir, descendant jusqu'à la ceinture.” C'était bien, à la vérité, un manteau, mais si celui-ci se terminait sur le devant jusqu'à la ceinture, en arrière, il aboutissait, en pointe, jusqu'au talon. Le clergé et les enfants de chœur, à la basilique de Québec, portaient ce camail l'hiver, lorsqu'ils faisaient partie du cortège funè-

bre qui se rendait autrefois à la demeure d'un fidèle qui venait de trépasser et ramenait le cercueil à l'église. Une fois l'absoute terminée, chacun se rendait à la sacristie et se dépouillait de son camail pour assister au service en simple surplis blanc.

L'usage du camail n'a pas été supprimé en 1850. Je puis même assurer votre correspondant que nous portions encore (Je parle des enfants de chœur) ce lugubre vêtement en 1862 et en 1863.

Quoiqu'il en soit ce camail était bien utile aux enfants de chœur obligés d'assister à la LEVÉE DU CORPS en plein hiver et à des distances assez considérables de l'église. Ce camail avec sa collerette et sa queue pointue qui nous battait les talons, valait à lui tout seul un bon capot de fourrure.

EUGÈNE ROUILLARD

—On ne prenait pas le camail aux premières vêpres de la Toussaint mais le jour des morts à l'office du matin, et on le quittait non aux complies du samedi saint qui n'avaient pas lieu, mais après l'office du matin du samedi saint.

Quant à la forme, il descendait, il est vrai, jusqu'à la ceinture, mais par devant seulement et jusqu'aux talons et en pointe par derrière. Et puis il y avait un demi-cercle de bois flexible ou de BALEINE allant du front jusqu'au cou en arrière qui tenait le capuchon bandé en forme de crête de coq sur la tête.

Au reste, si vous aimez à avoir d'autres détails voyez ce qu'en dit l'abbé Charles Trudelle dans son étude sur le PAIN BÉNIT publiée dans le troisième volume de la SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

Oncle à la mode de Bretagne. (I, VIII, 61.)—D'après le DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE, c'est le cousin germain du père ou de la mère : MON PÈRE ET LUI ÉTAIENT COUSINS GERMAINS : PAR CONSÉQUENT IL EST MON ONCLE À LA MODE DE BRETAGNE.

Litttré dit : "Oncle, tante à la mode de Bretagne, cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère. Neveu, nièce à la mode de Bretagne, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine. Un maître maquignon qui est mon neveu à la mode de Bretagne, Lesage, Turcaret, III, 2."

Larousse : "Se dit quelquefois d'une parenté équivoque et difficile à établir."

DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX : "Oncle à la mode de Bretagne, est celui qui a le germain sur un autre. Un tel et mon père étaient cousins germains, et il est mon oncle à la mode de Bretagne."

La Potherie (Vol. IV—9ème lettre,) écrit : "Quincon de Saint-Ours, (oncle à la mode de Bretagne de madame la maréchale de Tallard) commandant des troupes d'un détachement de la marine, arrête les irruptions des Iroquois sur le fleuve Saint-Laurent."

J. E. R.

Origine du mot Broughton. (I, VIII, 70.)—Plusieurs savants anglais ont porté le nom de Broughton. Nous connaissons :

1. Hugues Broughton, théologien et hébraïsant, né en 1549 mort en 1612.

2. Richard Broughton, historien, mort en 1634.

3. Thomas Broughton, théologien, né en 1704 mort en 1774.

Nous croyons que le canton de Broughton a été ainsi appelé en l'honneur de William Robert Broughton, navigateur, né en 1763, mort en 1822. Ce dernier fit partie en 1790 de l'expédition de Vancouver, et découvrit les îles Knight, des Deux-Sœurs, de Chatham, et reconnut celles auxquelles on a donné le nom d'ARCHIPEL BROUGHTON, sur la côte ouest de l'Amérique du Nord.

Le canton Broughton fut concédé pour la première fois sous le gouvernement de sir R. S. Milnes. Le 20 octobre 1800, il y octroyait à H. Jenkin et William Hall 23.100 acres de terre. En mars 1822 et en août 1824, lord Dalhousie y octroyait à J. Adams et J. W. Woolsey 1800 acres.

J. E. R.

Les asiles d'aliénés. (I, VIII, 71.)—C'est Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, qui, le premier dans notre pays, s'est occupé du sort des pauvres infortunés atteints d'aliénation mentale. Il fit bâtir auprès de l'Hôpital-Général de Québec, dont il est le fondateur, une maison de petites dimensions pour recevoir et traiter les aliénés.

Sur la recommandation du gouverneur et de l'intendant, le gouvernement français donna à Mgr de Saint-Vallier une somme de 1,000 livres pour l'aider dans son entreprise.

Comme on ne recevait dans cette maison que les folles, le gouvernement français fit construire à ses frais à côté une maison pour les fous. Ce bâtiment pouvait accommoder douze aliénés.

A la conquête, cette maison tombait en ruine. Les religieuses la réparèrent et continuèrent à y recevoir un certain nombre d'aliénés.

En 1801, la chambre provinciale vota une certaine somme pour aider l'Hôpital-Général dans son œuvre charitable. On construisit une nouvelle maison.

Les religieuses de l'Hôpital-Général ne pouvaient recevoir qu'un nombre fixe d'aliénés. Lorsque ce maximum était atteint, on était obligé de placer les autres aliénés dans les hospices et les hôpitaux publics. Perdue au milieu du grand nombre d'infirmités et de malades renfermés dans ces maisons, les aliénés ne pouvaient suivre les traitements que requerrait leur état.

Ce sérieux inconvénient fit surgir l'idée de fonder une institution consacrée spécialement au traitement des affections mentales. Lord Metcalfe, gouverneur du Canada, promit l'appui du gouvernement à ceux qui entreprendraient semblable fondation. Les docteurs Douglas, Frémont et Morin formèrent une société, et le 16 septembre 1845, le manoir seigneurial de Beauport, autrefois occupé par Robert Giffard, fut converti en hôpital pour les aliénés. Cette maison fut aménagée pour recevoir 120 personnes avec les gardiens nécessaires.

Quelques années plus tard, le nombre des patients ayant augmenté considérablement, il fallut choisir un local plus spacieux. On fit l'achat de la magnifique propriété appartenant alors au juge de Bonne et en avril 1850 on vit surgir un nouvel asile sur ce terrain.

En février 1854, un incendie détruisit l'aile ouest de l'édifice. Grâce à l'habileté et au dévouement des gardiens tous les aliénés furent sauvés. Cette aile fut aussitôt reconstruite.

En 1863 le centre de l'édifice fut modifié et orné de la coupole qu'on y voit aujourd'hui. Deux pavillons spacieux furent aussi ajoutés au corps principal.

L'année suivante, une nouvelle construction destinée aux hommes fut élevée sur le même terrain ; l'édifice principal fut alors réservée aux femmes.

Le 29 janvier 1875, le corps principal de l'asile de Beauport fut détruit par un incendie allumé par une folle. Une vingtaine de malheureuses folles périrent dans les flammes.

Cette aile fut reconstruite l'année suivante.

C'est en 1893 que les Sœurs de la Charité ont pris possession de l'Asile de Beauport.

P. G. R.

Le billet de Bigot à Vergor. (I, VIII, 75.)—M. l'abbé H.-R. Casgrain, sans affirmer qu'il a vu le fameux billet de l'intendant Bigot à sa créature Vergor, dit (UNE SECONDE ACADIE, page 308) qu'il était daté du 20 août 1754.

P. G. R.

QUESTIONS

80.—Pouvez-vous me dire quels sont ceux qui ont été tués dans les murs de Québec pendant les sièges de 1759 et de 1775 ? Où sont-ils enterrés ?

VÉTÉRAN

81.—A-t-on joué la pièce de Tartuffe du temps de Frontenac ? Il me semble que ce gouverneur en a fait la menace à l'évêque, mais qu'il n'a point mis son idée à exécution ? Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ?

MOLIÉRISTE

82.—D'où vient le nom de l'île Madame, près de l'île d'Orléans ? Y a-t-il plusieurs îles Madame dans le fleuve ou le golfe St-Laurent ?

Où se trouve l'île aux Rôts ? Quelle est la véritable épellation de ce mot Rôts ?

NAVIGATEUR

83.—Quand le bureau des douanes de Québec a-t-il été établi ? Qui fut premier percepteur de la douane à Québec ? Pouvez-vous me donner les noms des titulaires de cet emploi ?

R. P., QUÉBEC

84.—La paroisse de Saint-Ferréol, près de Sainte-Anne de Beauport, est-elle de fondation récente ?

PÈLERIN.

85.—Qui a fondé la paroisse de Terrebonne, près de Montréal ?

A. B.